



ACADÉMIE DE BORDEAUX

Liberté
Égalité
Fraternité

Cabinet de la rectrice

Bordeaux le

31 JAN. 2024

Cabinet de la rectrice

Tél : 05 57 57 38 09
ce.cabinet@ac-bordeaux.fr

Affaire suivie par :
François-Xavier PESTEL
IA-DASEN des Pyrénées-Atlantiques
Tél : 05 59 82 22 01

Mél : ce.ia64@ac-bordeaux.fr

Mesdames et Messieurs les proviseurs
et proviseurs adjoints de lycée

Mesdames et Messieurs les principaux
et principaux adjoints

Mesdames et Messieurs les inspecteurs
de l'éducation nationale
en charge d'une circonscription du 1er degré

Mesdames et Messieurs les directeurs d'école

S/C
Mesdames et messieurs les Inspecteurs d'Académie,
Directeurs académiques des services
de l'Education nationale

Objet : Relations Ecole – Familles

Référence : Rapport IGESR n°2021-157 – septembre 2021 : « Les relations Ecole-familles : état des lieux et axe de progrès » :

La conclusion du rapport suscitée rappelle que : « L'École doit considérer sa relation aux familles non seulement comme un facteur d'amélioration de la réussite et du bien-être des élèves mais encore, plus largement, comme un moyen puissant de lutter, à son niveau et avec ses valeurs, contre la montée en force des incivilités, de l'individualisme, du relativisme, du chacun pour soi. »

C'est dans cet esprit, que j'ai souhaité relancer la dynamique des relations entre nos établissements et les familles de nos élèves. Le groupe académique Ecole-Familles constitué a rendu ses premières préconisations que je souhaite porter avec votre appui.

Un moment fort d'accueil des familles : le dispositif « Parents, l'École vous accueille ! »

Ainsi, afin de marquer symboliquement cette volonté de dialogue et d'accueil, je souhaite que chaque établissement (école, collège, lycée) de l'académie propose une action privilégiée d'accueil des parents, lors de la semaine précédant les vacances de Printemps, **du 8 au 13 avril 2024**.

Je sais que vous êtes nombreux à être déjà à l'initiative de manifestations pour donner à voir aux familles ce qui se fait dans vos établissements et ce que les élèves apprennent. Je m'inscris donc pleinement dans cette continuité, en souhaitant donner davantage de visibilité aux initiatives portées.

Il s'agira d'organiser des moments formalisés, durant lesquels les familles seront invitées, par exemple, à assister à des temps d'enseignement ou d'accompagnement à la scolarité. Des temps de participation des parents à des activités de classe ; des temps d'ateliers spécifiques mobilisant, par exemple, diverses compétences, des temps de lecture offerte, de rencontres sportives, d'expositions, etc.

Ces moments privilégiés de rencontres seront autant d'occasions de valoriser le travail des élèves, celui des enseignants et aussi, de rendre explicites et concrets pour les parents les temps de classe, de lever les malentendus et les implicites pour faire « Culture commune ».

Les fédérations et les associations des parents d'élèves seront mobilisées pour relayer et diffuser les modalités d'organisation de cette opération auprès des familles, sur chaque territoire. Je m'en suis personnellement entretenue avec les représentants des fédérations au niveau académique.

Cette diffusion pourra également s'opérer au moyen des cahiers de liaison, d'affichages, des sites d'établissements, des environnements numériques de travail (E.N.T) et des journaux scolaires, ou tout autre modalité souhaitée.

Dans le premier degré, les directrices et les directeurs informeront les partenaires de l'école des actions engagées lors des conseils d'écoles. Les procès-verbaux diffusés aux familles et transmis aux IEN à l'issue de ces instances, mentionneront la nature des actions envisagées.

Une charte des relations Ecole-Familles

Au-delà de cette opération emblématique, il s'agira bien entendu de poursuivre et de renforcer, tout au long de l'année scolaire, la nécessaire coopération de l'Ecole et des familles.

Afin de formaliser cette démarche, je souhaite que chaque établissement de l'académie élabore une charte des relations Ecole-Familles qui puisse être opérationnelle dès la rentrée prochaine. Les familles seront nécessairement associées à cette élaboration et **les instances seront réunies au moins une fois sur le sujet (un conseil des maîtres et un conseil d'école en école ; un conseil pédagogique et un conseil d'administration en EPLE).**

Les établissements en phase d'évaluation cette année pourront avantageusement lier les deux dynamiques et intégrer cette démarche à la phase d'autodiagnostic associant les acteurs de l'école.

Vous trouverez, en pièce jointe des documents élaborés par différents groupes de travail (grilles d'autodiagnostic, exemples de charte 1^{er} ou 2nd degrés). Ils sont une aide et une base de travail pour vous aider, en aucun cas, un format contraignant. L'essentiel résidant dans la démarche initiée et dans le consensus obtenu.

Un guide juridique

Enfin, vous trouverez en pièce jointe un guide juridique recensant les textes régissant les relations Ecole-Familles, droits et devoirs de chacune des parties.

D'autres mesures visant à promouvoir des relations de confiance entre Ecole et Familles vous seront précisées dans les semaines et les mois à venir.

Je vous remercie pour votre mobilisation et votre engagement sur ce dossier auquel j'attache une grande importance.

